



**BILAN DES ACCIDENTS DE CHASSE
SAISON 2012-2013
Des chiffres dans la moyenne des cinq dernières années**

Paris, le 11 juillet 2013

Le réseau « Sécurité à la chasse » de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) publie comme chaque année le bilan des accidents de la saison écoulée (du 1^{er} juin 2012 au 31 mai 2013), après en avoir analysé la nature et les circonstances. Ces informations permettent d'améliorer la formation des chasseurs à la sécurité.

Pour la saison 2012/2013, **le nombre total d'accidents s'élève à 179**, équivalent aux chiffres de 2006/2007 ou 2009/2010 alors qu'une baisse à 143 accidents avait été notée en 2011/2012.

11 % soit 21 accidents, s'avèrent mortels.

Les chasseurs eux-mêmes et leurs accompagnateurs sont les victimes de ces accidents **dans 86% des cas**. Les non-chasseurs représentent 14 % des accidents soit 2 victimes mortelles.

Les chasseurs qui se blessent eux-mêmes (auto-accidents) continuent à représenter un tiers des accidents. Cela justifie la nécessité de communiquer sur le rappel des règles de sécurité dans la manipulation des armes et leur entretien.

L'ONCFS et la Fédération nationale des chasseurs attirent l'attention sur **la hausse des accidents causés par un traqueur armé** (5 mortels). Elle est due à la mauvaise prise en compte de l'environnement et à une organisation défailante de la battue.

Le type de chasse lors de l'accident reste inchangé : 52 % des accidents au cours de la chasse au grand gibier (dont 70 % au sanglier), 48 % pour celle du petit gibier.

Les chasseurs de moins de 40 ans, ayant donc tous passé un examen du permis de chasser, avec l'épreuve pratique existant depuis 2003, causent proportionnellement moins d'accidents que les tranches d'âge supérieures. Cette baisse des taux d'accidents est à mettre au crédit de la **bonne qualité de la formation au permis de chasser**.

De même, une meilleure prise en compte de l'angle de 30° explique sans doute la **baisse du pourcentage des accidents causés par les chasseurs au grand gibier postés**.

Une pratique à surveiller : la caméra sur arme

La miniaturisation des caméras et la mise en ligne de vidéos entraînent l'apparition de comportements qui peuvent devenir dangereux.

Le positionnement de la caméra sur l'arme risque de distraire l'attention du chasseur sur autre chose que la sécurité du tir lui-même. Cette pratique accroissant sensiblement le risque d'une mauvaise manipulation de l'arme, elle est à déconseiller fortement !

En cas d'utilisation d'une caméra, l'ONCFS et la FNC recommandent sa fixation sur la tête du chasseur et non pas sur l'arme elle-même.



Sécurité à la chasse, des mesures sans cesse renforcées

Le monde de la chasse s'est fortement investi dans la sécurité, au niveau départemental à travers les Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique, comme au niveau national avec des campagnes de sensibilisations. Exemples :

- La remise aux chasseurs du « **Petit livre vert** » **entièrement consacré à la sécurité**, en 2012
- La multiplication des **jours de formation à la sécurité** par les fédérations départementales de chasseurs : tant auprès des responsables de chasse que des chasseurs eux-mêmes
- La **réalisation du film « La chasse aux accidents »** disponible sur le site www.oncfs.gouv.fr et présenté par l'ONCFS dans les fédérations
- Le fait que lors de l'examen du permis de chasser, tant à l'épreuve théorique que pratique, **les questions relatives à la sécurité soient toutes éliminatoires**
- La généralisation des **postes de tir surélevés** et des **panneaux** informant de l'action de chasse
- La systématisation du port du **gilet orange** pour être visible...

Contacts presse :

ONCFS : David Gaillardon 01 44 15 10 44 – david.gaillardon@oncfs.gouv.fr
ONCFS : Tiffany Bloch 01 44 15 17 10 – tiffany.bloch@oncfs.gouv.fr

FNC : Pierre de Boisguilbert 06 09 17 62 24 – pdeboisguilbert@chasseurdefrance.com
FNC : Christine André-Mignon 01 41 09 65 10 – candre@chasseurdefrance.com